

Code de conduite des clients

Les patients qui effectuent un déplacement pour raison médicale doivent respecter les règles suivantes pour s'assurer qu'ils reçoivent l'aide médicale et le soutien dont ils ont besoin.

N'oubliez jamais, que votre déplacement est payé par le ministère de la Santé, et que ce privilège est accordé en tenant pour acquis que vous respecterez les règles suivantes :

- ✓ Vous devez avoir votre carte d'assurance-maladie du Nunavut sur vous en tout temps.
- ✓ Vous devez avoir en main des pièces d'identité avec photo émises par le gouvernement afin de les présenter sur demande au transporteur aérien.
- ✓ Vous devez vous présenter à TOUS vos rendez-vous médicaux à l'heure prévue.
- ✓ Vous devez suivre les instructions qui vous ont été données concernant les tests commandés par les médecins ou les infirmières. Lorsqu'on vous dit de ne pas manger après 20 h, vous ne devez pas manger après 20 h, sinon cela altérera les résultats du test demandé.
- ✓ Vous ne devez pas rater vos vols. N'essayez pas de monter à bord de l'avion avec un nourrisson non autorisé (moins de deux ans).
- ✓ Vous devez connaître votre état de santé et les médicaments d'ordonnance que vous prenez.
- ✓ Vous devez traiter les gens avec respect, y compris le personnel du gouvernement du Nunavut, le personnel des compagnies aériennes, le personnel et les autres résidents du foyer d'accueil ou le personnel et les autres patients et visiteurs de l'hôpital.
- ✓ Vous devez respecter les règles des foyers d'accueil, des hôpitaux et des compagnies aériennes.
- ✓ Vous devez vous abstenir de consommer des médicaments non prescrits, des drogues illicites ou de l'alcool lors de votre déplacement pour raison médicale ou de votre séjour dans un foyer d'accueil ou à l'hôpital.
- ✓ Si vous enfreignez les règles du foyer d'accueil, vous devrez trouver vous-même un autre lieu d'hébergement et payer les frais qui s'y rattachent.
- ✓ Vous devez toujours refuser de transporter des colis ou des boîtes à moins de connaître le contenu de la boîte. Vous devez vous assurer que le colis ne contient rien d'illégal.

Le ministère de la Santé s'est engagé à payer pour votre déplacement pour raison médicale. Si vous ne respectez pas ces règles, vous pourriez recevoir une facture pour les frais de transport aérien, d'hébergement et de repas.

